



PRIVALTO TIMING PLUS

Titres de créance
à capital non garanti

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

| La banque d'un monde qui change

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 5 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé). En cas de réalisation de l'investissement avant l'échéance ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé (par suite notamment de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré), le prix de réalisation se fera aux conditions de marché alors en vigueur. Ainsi, le montant remboursé dans l'une quelconque de ces hypothèses pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

■ **Éligibilité** : Compte-titres et contrats d'assurance vie



PRIVALTO TIMING PLUS

PRIVALTO TIMING PLUS est un produit de placement d'une durée maximale de 5 ans proposant aux investisseurs :

- Une indexation au **marché actions européen** via l'indice Euro Stoxx 50
- Un objectif de retour sur investissement sur 1 ou 2 ans avec un **gain de 10 % annuels**
- La possibilité de bénéficier au terme des 5 ans du **plus haut niveau de clôture atteint par l'indice** entre le 30 juin 2011 et le 23 juin 2016

Le produit n'offre **pas de protection du capital à l'échéance** en cas de baisse de l'indice de plus de 40 %.

AVANTAGES

Le produit est **remboursable par anticipation avec un gain de 10 % annuels** les 2 premières années si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine.

Si le produit dure jusqu'à l'échéance et qu'à la 5^{ème} date anniversaire l'indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit **l'intégralité du capital** augmenté d'un gain.

Dans le cas du remboursement à l'échéance avec gain, l'investisseur est remboursé à hauteur du **plus haut niveau** de clôture atteint par l'indice entre le 30 juin 2011 et le 23 juin 2016 : **le gain potentiel n'est pas limité.**

INCONVÉNIENTS

Si le produit est remboursé par anticipation, le gain est fixé à 10 % annuels **même si la hausse de l'indice est supérieure.**

Le produit n'offre pas de garantie du capital : si l'indice est en baisse aux 2 premières dates anniversaires par rapport à son niveau d'origine et perd plus de 40 % de ce niveau à la 5^{ème} date anniversaire, aucun gain n'est versé et l'investisseur subit une perte partielle ou totale de son capital.

L'investisseur **ne bénéficie pas des dividendes** des actions composant l'indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

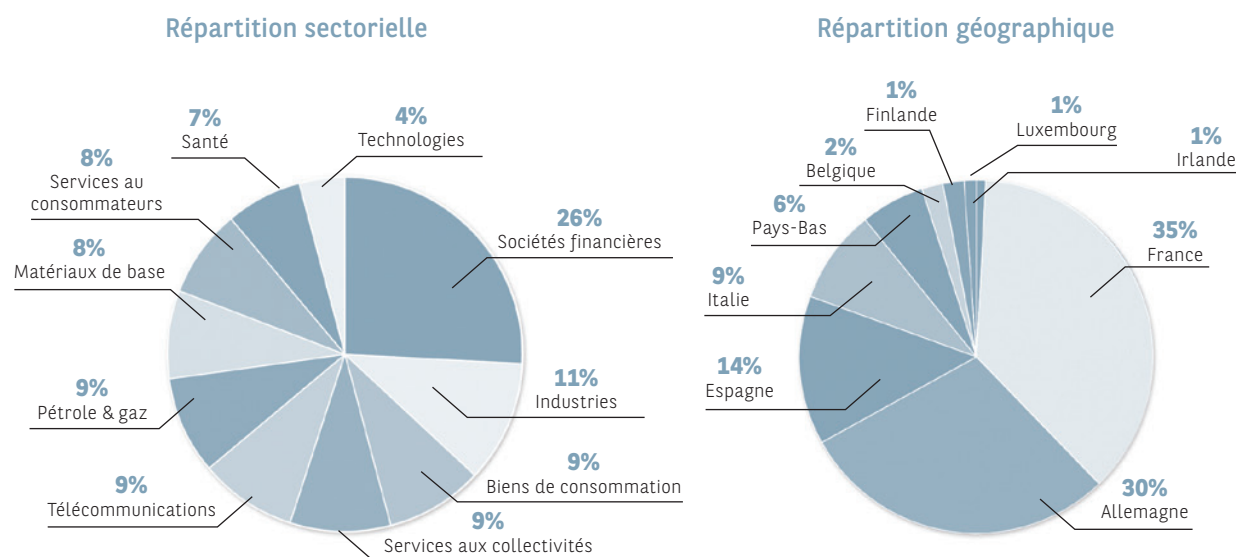
L'investisseur **ne connaît pas à l'avance** la durée effective de son investissement.

N.B :

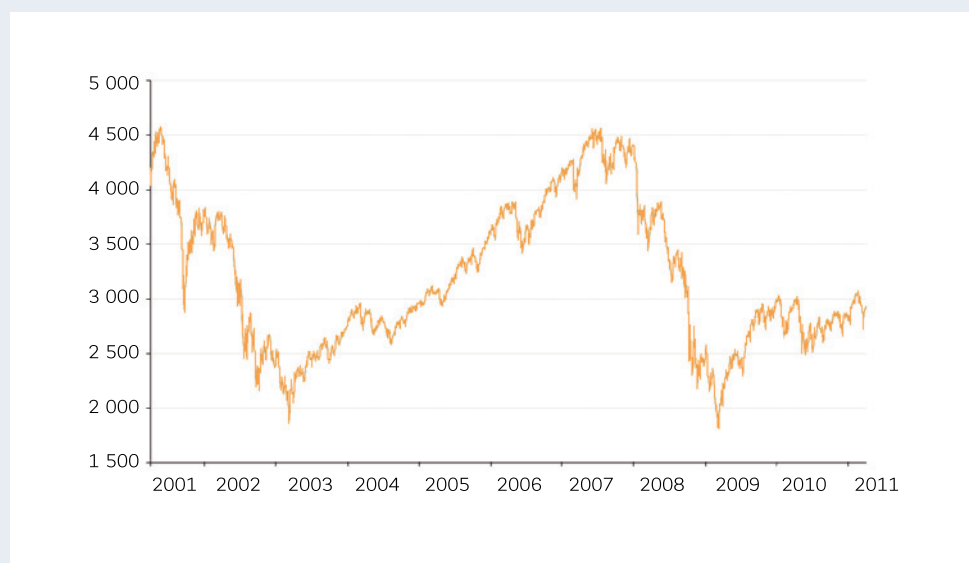
Le terme « capital » désigne la valeur nominale des Titres de créance, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

L'INDICE EURO STOXX 50 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Privalto Timing Plus est indexé à la performance de l'indice **Euro Stoxx 50**. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, diversifié géographiquement et sectoriellement, sa cotation est publiée quotidiennement (*pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com*).



Performances historiques de l'indice Euro Stoxx 50



Source : Bloomberg, 31 mars 2011

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉES 1 ET 2)

Si à la 1^{ère} ou à la 2^{ème} date anniversaire l'indice Euro Stoxx 50 **clôture au moins à son niveau d'origine**, l'investisseur **récupère son capital par anticipation et perçoit un gain**.

Montant remboursé :



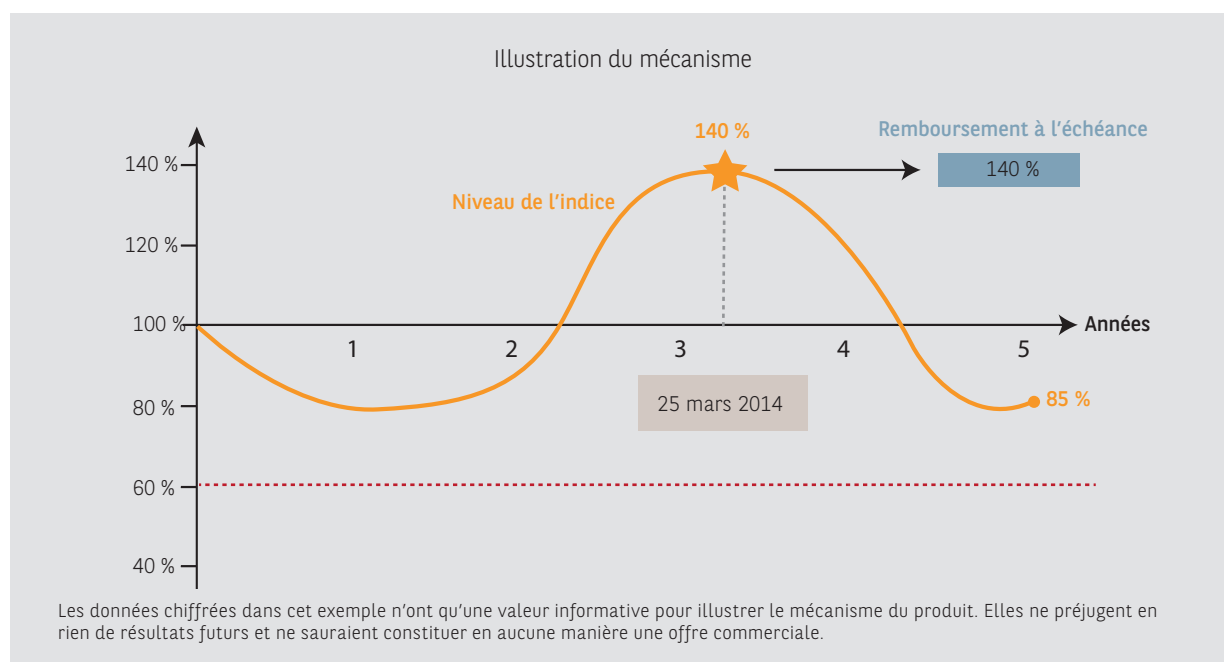
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 5)

Si le produit n'est pas remboursé après 1 ou 2 ans, il dure jusqu'à l'échéance des 5 ans.

- À la 5^{ème} date anniversaire, si l'indice **ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur **récupère son capital et perçoit un gain à l'échéance**.

Niveau de remboursement :

Plus haut niveau de clôture
atteint par l'indice
entre le 30 juin 2011 et le 23 juin 2016

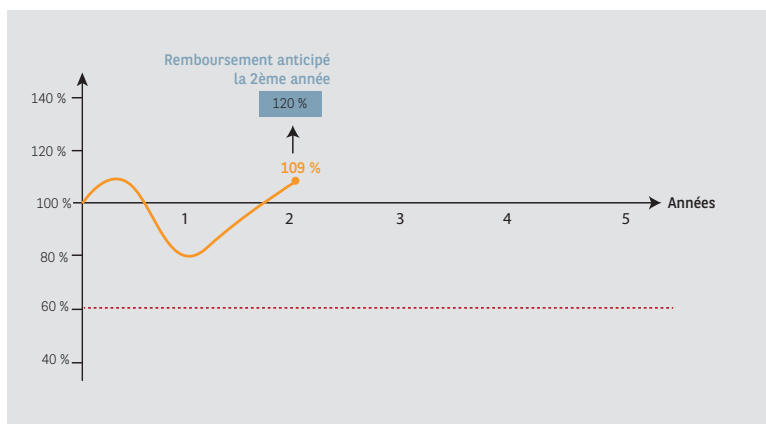


- Si, à la 5^{ème} date anniversaire, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, le capital est **diminué de la baisse finale de l'indice** et l'investisseur subit alors à l'échéance une **perte partielle ou totale** :

Exposition à la baisse finale de l'indice

ILLUSTRATION DU MÉCANISME

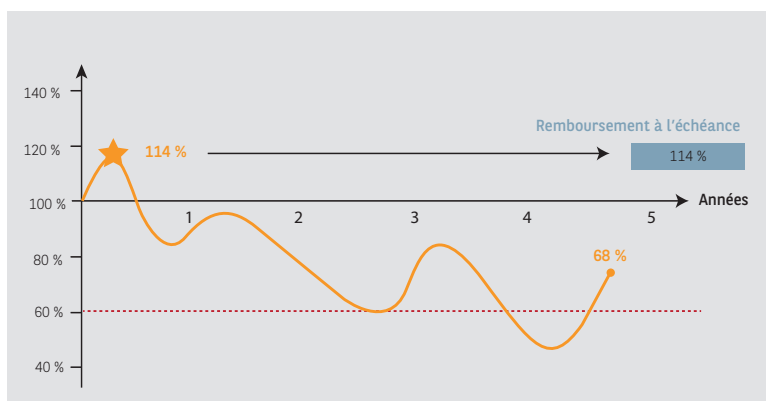
- Niveau de l'indice Euro Stoxx 50 l'année du remboursement
- ★ Plus haut niveau de clôture atteint par l'indice durant la vie du produit
- - - Niveau final de l'indice en dessous duquel la protection du capital n'est pas assurée à l'échéance
- Montant remboursé (en pourcentage du niveau initial)



Cas favorable : hausse rapide de l'indice

- 1^{ère} date anniversaire : indice en baisse - le produit continue
- 2^{ème} date anniversaire : indice en hausse de 9 % - remboursement par anticipation avec un gain de $2 \times 10 \% = 20 \%$

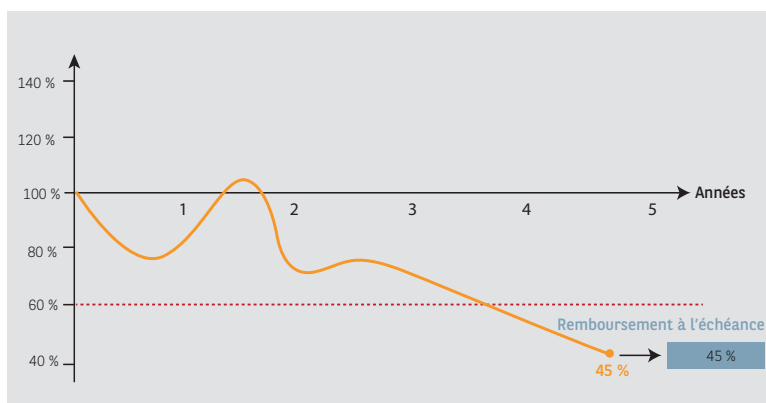
Remboursement : $100 \% + 20 \% = 120 \%$ du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 9,54 % (contre 4,40 % pour l'indice)



Cas intermédiaire : baisse de l'indice, sans franchissement du seuil des -40 % la 5^{ème} année

- 1^{ère} et 2^{ème} dates anniversaires : indice en baisse - le produit continue
- 5^{ème} date anniversaire : indice en baisse de 32 % (seuil des -40 % non franchi) - remboursement avec gain
- Plus haut niveau de clôture atteint par l'indice entre le 30 juin 2011 et le 23 juin 2016 : 114 %

Remboursement : 114 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 2,66 % (contre -7,42 % pour l'indice)



Cas défavorable : baisse de l'indice, avec franchissement du seuil des -40 % la 5^{ème} année

- 1^{ère} et 2^{ème} dates anniversaires : indice en baisse - le produit continue
- 5^{ème} date anniversaire : indice en baisse de 55 % (seuil des -40 % franchi) - le capital est diminué de cette baisse

Remboursement : $100 \% - 55 \% = 45 \%$ du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de -11,27 % (identique à celui de l'indice)

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse à chacune des 2 premières dates anniversaires et céderait la totalité de sa valeur à la 5^{ème} date anniversaire, **la perte en capital à l'échéance serait totale et le montant remboursé nul.**

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne seraient constituées en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

■ Code ISIN :	FR0011025329
■ Forme juridique des Titres de créance :	Obligation de droit français à capital non garanti
■ Émetteur :	BNP Paribas S.A. (AA ; Aa2 ; AA-)
■ Valeur nominale :	1 000 euros
■ Éligibilité :	Compte-titres et contrats d'assurance vie
■ Date d'émission :	11 avril 2011
■ Souscription :	du 12 avril 2011 au 30 juin 2011
■ Rémunération pendant la période de souscription :	3 % annuels <i>prorata temporis</i> dès la souscription et jusqu'au 30 juin 2011, d'ores et déjà inclus dans le prix de souscription
■ Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et/ou de structuration et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % du montant de l'émission.
■ Sous-jacent / indice :	Indice Euro Stoxx 50 (code ISIN : EU0009658145)
■ Date de constatation du niveau d'origine du sous-jacent :	30 juin 2011
■ 1ère date anniversaire :	25 juin 2012
■ 2ème date anniversaire :	24 juin 2013
■ 5ème date anniversaire :	23 juin 2016
■ Dates de remboursement anticipé :	2 juillet 2012 ; 1 ^{er} juillet 2013
■ Date d'échéance :	30 juin 2016
■ Valorisation :	Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance
■ Cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT :

Privalto Timing Plus (les « Titres de créance ») sont des **Titres de créance à capital non garanti à échéance**, cotés en Bourse de Luxembourg et pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance. Les Titres de créance sont notamment proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constituent pas une offre d'adhésion à un contrat d'assurance vie, une offre, une recommandation, une invitation ou une acte de démarchage visant à souscrire ou acquérir les Titres de créance. **BNP Paribas invite les investisseurs à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF et attire leur attention sur le fait qu'en acquérant Titres de créance, ces derniers prennent un risque de crédit sur BNP Paribas.** Chaque investisseur potentiel a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer la faisabilité, les risques, les avantages, les inconvénients liés à l'acquisition des Titres de créance et devra si nécessaire, consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les sociétés de Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Titres de créance par BNP Paribas Arbitrage S.N.C., agissant en tant que preneur ferme, pourra intervenir par voie d'offre en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, et aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003. Le Prospectus des Titres de créance a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise le 8 avril 2011. Des exemplaires du Prospectus peuvent être obtenus sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L 2085 Luxembourg et sont disponibles sur le site Internet www.bourse.lu. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'Euro Stoxx 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.